



Traité Sota

Michna 2 - Chapitre 3

הניף, והגיש, וקמץ, והקטיר; והשאר נאכל לכוהנים.
היה משקה, ואחר כך מקריב את מנחתה; רבי שמעון אומר,
מקריב את מנחתה, ואחר כך משקה--שנאמר "ואחר ישקה את
האישה, את המים" (במדבר ה, כו). ואם השקה, ואחר כך
הקריב את מנחתה--כשרה.

Il faisait un balancement, approchait [le panier de l'autel], prélevait une poignée [de farine et la] faisait fumer [sur l'autel] ; le reste était consommé par les Cohanim. Il lui faisait boire [les eaux amères] et après quoi il apportait son offrande. Rabbi Chim'on dit : Il apportait son offrande et après quoi il la faisait boire, car il est dit (Bamidbar 5,26) : « Après quoi, il fera boire les eaux à la femme ». S'il l'a fait boire et après quoi il a apporté son offrande, elle est valable.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions